



RAPPORT D'ACTIVITÉ ENVIRONNEMENT 2020



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES, D'ÉQUIPEMENT ET D'ENVIRONNEMENT DE LA NIÈVRE



GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Dans la continuité des actions initiées, depuis plusieurs années, dans le cadre de la labellisation Territoire zéro gaspillage, zéro déchet, puis, du CODEC avec l'Ademe, le Syndicat poursuit sa politique de gestion des déchets aujourd'hui intégrée dans une logique d'économie circulaire. Cette politique pensée pour devenir un véritable levier de la transition écologique, a pour visée de faire du déchet, à travers ses activités d'évitement, de réemploi, de valorisation ou de recyclage, une ressource durable mise au service du développement économique du territoire.

Ce projet de territoire doit, dans ses objectifs, être en cohérence avec le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRGPD) fixant un cap ambitieux pour 2025 : réduire de 15 % la production de déchets, atteindre un taux de valorisation matière et organique de 66 %, et abaisser de 50 % des quantités de déchets non-dangereux non-inertes admis en centres de stockage par rapport à 2010.

Pour relever ces défis, le territoire SIEEEN doit porter plus haut ses ambitions. En effet, même si de nombreuses actions ont été mises en place, des marges de progrès sont encore possibles. Des volumes encore importants de déchets ménagers, 12 000 t d'ordures ménagères résiduelles et près de 5 000 t de tout-venant, sont encore éliminés. L'élimination, située en bas de l'échelle de la hiérarchie des modes de traitement, constitue en soi un gaspillage sur le plan environnemental et économique si l'on considère qu'est détruit, à un coût de plus en plus élevé, un gisement potentiellement recyclable. La réforme de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) à chaque tonne de déchets enfouis ou incinérés est une mesure phare de la feuille de

route économie circulaire FREC qui vise à lutter contre le gaspillage et donc à encourager les actions de prévention et de valorisation des déchets. La loi prévoit, à ce titre, d'accélérer la hausse annuelle de cette taxe jusqu'en 2025 sur les déchets non-dangereux envoyés en stockage ou à l'incinération. En 2021, un nouveau cap sera franchi puisque la TGAP sur l'enfouissement passera de 18 €/t à 30 €/t et pour l'incinération, de 6 €/t à 11 €/t hors taxe. Le territoire doit plus que jamais s'inscrire dans une dynamique du zéro gaspillage et zéro déchet et, à ce titre, repenser en profondeur son organisation de manière à augmenter ses performances de valorisation à coût maîtrisé en s'appuyant, d'une part, sur des équipements optimisés, en favorisant, d'autre part, le changement des pratiques et des comportements de la population grâce à une animation de proximité, et en soutenant enfin, autant que possible, l'émergence de nouvelles filières locales porteuses d'emplois pérennes. C'est l'ambition que poursuit le Syndicat à travers un programme d'actions qui s'articule autour de 3 axes.

Axe 1 Repenser l'organisation de la gestion des déchets dans une perspective de baisse des tonnages de déchets de manière à maîtriser les dépenses en s'appuyant sur des dispositifs agiles et évolutifs, sur la coopération et la mutualisation de moyens entre territoires ainsi que sur les atouts de l'outil numérique et des nouveaux systèmes de communication.

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, le SIEEEN assure, par le biais d'un réseau de 7 quais de transfert, le regroupement et l'acheminement des ordures ménagères collectées par ses collectivités adhérentes, jusqu'aux installations de traitement et de valorisation dédiées. Créés il y a 20 ans pour répondre au seul besoin de transport des ordures ménagères résiduelles, les quais de transfert ont dû progressivement accueillir de nouveaux flux de déchets liés à l'essor des collectes sélectives en porte-à-porte alors que parallèlement les installations de tri et de traitement se sont raréfiées voire éloignées des territoires. Dans le cadre de son projet de réhabilitation de ses équipements, le Syndicat a souhaité repenser son réseau tant dans sa construction que dans son fonctionnement afin de l'adapter aux enjeux de la transition écologique : sobriété, souplesse et adaptation du fonctionnement de l'ouvrage face aux évolutions démographiques et aux productions de déchets, prise en compte de la mobilité/transport et de son impact environnemental... Les aménagements prévus sur les quais permettront d'optimiser les chargements des camions et de rationaliser le transport compte tenu de l'éloignement des exutoires.

Le caractère modulaire des équipements leur permettra de suivre l'évolution des tonnages et des flux de déchets sans nécessiter de nouveaux travaux d'aménagements ou d'extension. L'exploitation des quais est appelée à devenir plus autonome et souple grâce à l'utilisation des nouvelles technologies (bornes, éclairages intelligents) et des applicatifs métiers spécialement développés pour l'activité du service. Le programme de travaux se déroulera sur 3 ans (2020 à 2022). Les quais de Corbigny, Rix et Château-Chinon ont formé la première vague de quais qui seront mis en service début 2021.

La baisse démographique et incidemment celle des déchets conduisent, par ailleurs, les territoires à réfléchir ensemble à des stratégies de mutualisation de leurs équipements afin d'en rationaliser l'usage. Les collectivités nivernaises ont pu collaborer ainsi sur 2 projets majeurs :

- Tout d'abord, à travers la création d'une Société Publique Locale (SPL) pour le tri des emballages à horizon 2023 qui a également associé les collectivités du Cher et 2 collectivités de l'Indre, soit un bassin de plus de 500 000 habitants. Cet outil industriel sera en capacité technique de traiter, dans un périmètre rapproché, tous les emballages plastiques qui seront alors collectés par les collectivités.
- Ensuite, le SIEEEN et Nevers Agglomération se sont accordés pour partager l'usage de leurs équipements dans une logique de réciprocité puisque les plates-formes de compostage du syndicat accueillent, aujourd'hui, les déchets verts des déchetteries de l'agglomération, et qu'il est prévu en 2021, de faire incinérer l'ensemble des ordures ménagères résiduelles provenant des quais de transfert du SIEEEN ainsi que les encombrants incinérables de certaines déchetteries du territoire.

Axe 2 Mobiliser les acteurs du territoire pour changer durablement les pratiques et les comportements.

La mobilisation et l'adhésion des usagers au projet constituent l'une des clés de réussite du projet. Il s'agit, à cette fin, de replacer le citoyen au cœur du dispositif en lui offrant les moyens de s'informer et de s'exprimer grâce à des supports adaptés et des lieux de discussion et d'échanges. Des opérations pilotes sont en cours de réflexion. Unaniment reconnues par les usagers comme leurs principales sources d'informations, les communes constituent des relais incontournables qu'il s'agira régulièrement d'informer et de sensibiliser.

En 2020, les élections municipales et intercommunales ont modifié le paysage politique.

Afin d'accueillir les nouveaux élus, le SIEEEN s'est appuyé sur l'atout pédagogique de ses équipements pour leur proposer une visite découverte de la plate-forme de compostage et du centre de pré-tri de Rouy, suivie d'une visite du centre d'enfouissement de la Fermeté. Ils ont pu découvrir le fonctionnement du SIEEEN, mieux appréhender la problématique Déchets et comprendre les enjeux pour les territoires auxquels ils devront faire face durant leur mandature.

Quelques animations thématiques ont également été proposées aux agents :

- Les gardiens des déchetteries ont suivi, en février, une formation sur le tri de certaines catégories de déchets, accompagnée d'une visite du centre de stockage de La Fermeté.
- Un atelier sur la bonne utilisation du compost a remporté à l'automne dernier un franc succès auprès des agents des services techniques des communes.

Axe 3 Soutenir l'initiative locale, accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre de leurs projets afin de favoriser autant que possible l'émergence de nouvelles filières locales ou de services.

L'économie circulaire allie valeurs sociales et environnementales en favorisant l'insertion par l'activité économique. Depuis 2015, le SIEEEN

et l'Association Nivernaise d'Accueil et de Réinsertion (ANAR) ont su progressivement renforcer leur partenariat. À l'origine axée sur la collecte des papiers de bureau dans les mairies et les communautés de communes, cette collaboration s'est poursuivie, en 2018, avec l'aide de la Fabrique de l'emploi, à travers l'exploitation du centre de pré-tri de Rouy, grâce à l'inclusion de clauses sociales dans le marché attribué à l'entreprise Paprec. En 2020, le Syndicat a commencé à étendre son soutien à d'autres associations en offrant à quelques ressourceries un débouché pour leurs livres invendus.

Pour donner un coup d'accélérateur au déploiement de l'économie circulaire, le territoire doit chercher à exploiter au mieux la ressource déchets et trouver des alternatives à l'enfouissement en innovant. Des réflexions sont actuellement menées pour faire émerger de nouvelles filières de réemploi et de recyclage et susciter la création de nouveaux métiers.

Lancée en 2019, l'étude départementale sur la gestion des déchets du BTP, confiée aux bureaux d'études Trident Service et Recovering, a abouti, en 2020, à l'élaboration d'un plan de sensibilisation des acteurs du secteur, et devrait, en 2021, finaliser le plan d'actions « Filières » destiné à mettre en place un réseau départemental d'installations de regroupement, de tri, de recyclage et de stockage. Ces 2 plans d'actions viendront soutenir et concrétiser sur le territoire les exigences du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) en matière de déchets issus du BTP. Celui-ci fixe des taux de valorisation ambitieux d'ici 2025 : 76 % pour les déchets inertes en sortie de chantier (tuiles, béton, briques...) et 65 % pour les déchets non-dangereux non-inertes (bois, carton, biodéchets,

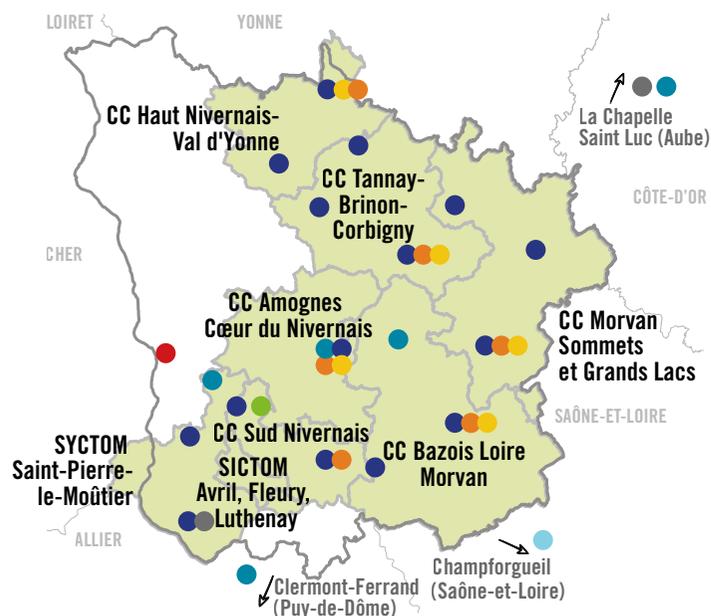
plâtre, laine de verre, plastique dur...).

Dans ce contexte, le site de pré-tri de Rouy, pourrait être un incubateur de projets en mettant en place des expérimentations comme celle qui a été faite sur le plâtre. Par sa situation géographique, cet équipement peut intégrer le maillage départemental et offrir une solution en matière de regroupement, de tri et de recyclage des déchets en mélange, encore actuellement enfouis. 2 demandes de subventions ont été déposées auprès de l'Ademe et de la Région pour développer le site de Rouy et mettre en œuvre la conduite du changement sur le territoire. L'ambition est de trouver des solutions locales d'extraction et de réutilisation des déchets de chantier créatrices d'emploi. C'est pourquoi le Syndicat a fait le choix de réaménager ses équipements en privilégiant des infrastructures agiles et évolutives. Pour faire évoluer les pratiques, l'implication des chambres consulaires, des fédérations du bâtiment, des associations, entre autres. Le Syndicat souhaite évaluer les possibilités de réemploi de matériaux en menant des tests sur des chantiers en cours. Ces expérimentations permettront d'évaluer l'impact financier de ces opérations, d'identifier les compétences requises que les actions de sensibilisation à mener et leur capacité à respecter les exigences des cahiers des charges.



En 2020, le SIEEEN a assuré le traitement des déchets de 9 EPCL, composés de 227 communes regroupant une population de 91 180 habitants.

LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS EN 2020



■ Territoires ayant transféré la compétence au SIEEEN

ÉQUIPEMENTS

- Incinérateur
- Traitement OMR
- Quais de transfert
- Centre de tri ou plate-forme de regroupement et préparation des déchets
- Enfouissement
- Plate-forme de compostage
- Déchetterie
- Verrier

12 514 T

d'ordures ménagères résiduelles collectées

3 012 T

de biodéchets collectées



8 673 T

d'emballages légers/papiers collectées

4 503 T

de verre collectées

14 000 T

d'encombrants et 250 T de déchets dangereux collectées en déchetterie (tout-venant, déchets verts, bois, cartons, plâtre)



Production par habitant de déchets ménagers :
470 KG/hab/an
(dont 265 KG/hab d'OMA)

ÉQUIPEMENTS SIEEEN/TONNAGES 2020

Ville	Quai de transfert	Plate-forme de compostage	
		Bio	Déchets verts
OMA transitant par le quai			
Château-Chinon	1 796,92	328,03	
Corbigny	1 869,63	1 054,60	1 048,00
Préporché	3 241,97		2 674,24
Rix	387,44	455,28	1 520,82
Rouy	1 156,67	1 503,31	3 460,51
Champvert	3 961,27		
Chantenay	994,33		

Moins **21 %** de déchets enfouis



Moins **7 %** filière REP (Responsabilité élargie du producteur)



Moins **57 %** de valorisation organique



Moins **22 %** des déchets incinérés avec valorisation énergétique



Moins **30 %** de valorisation matière



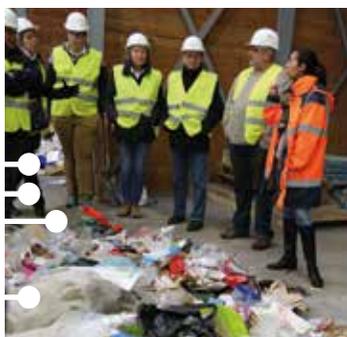
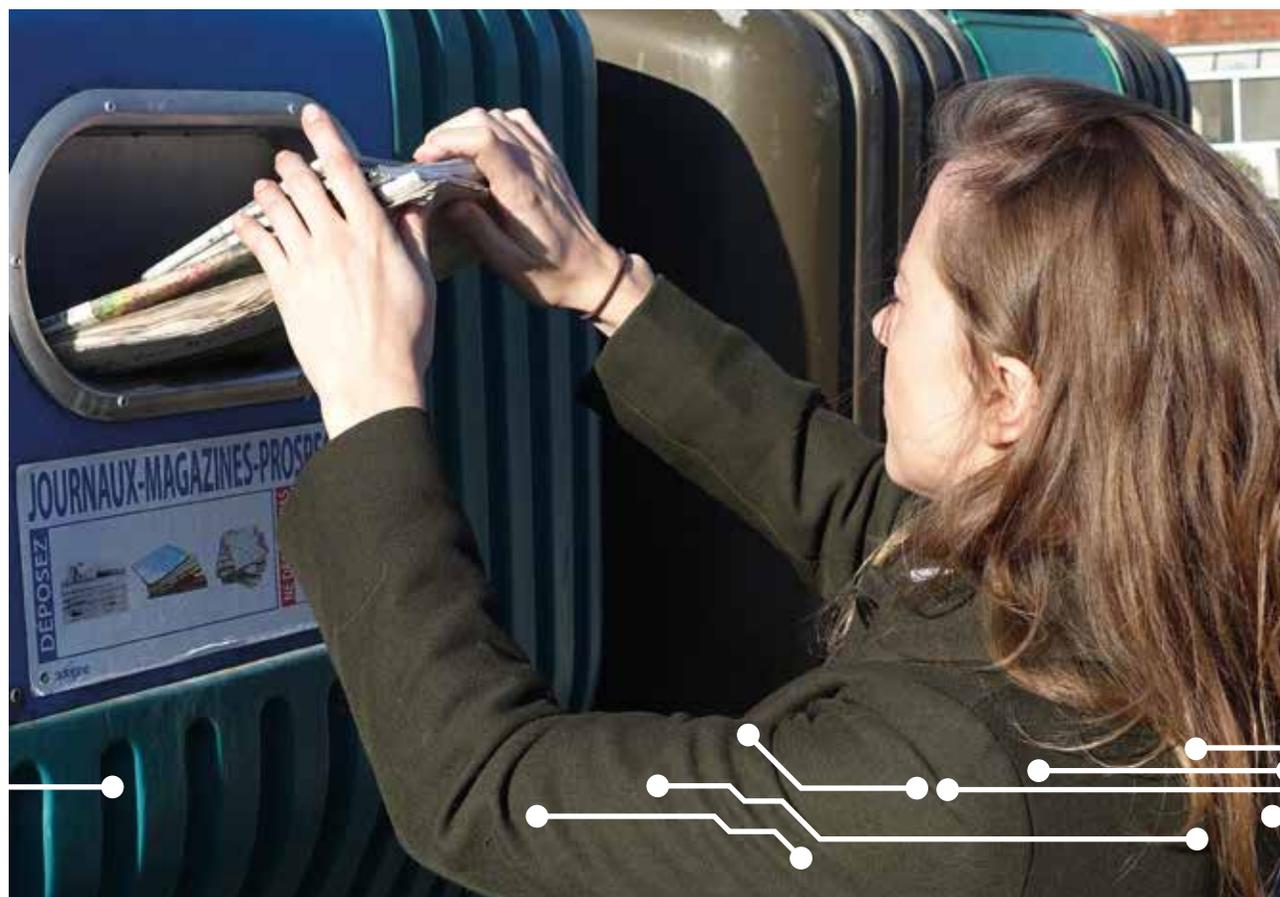
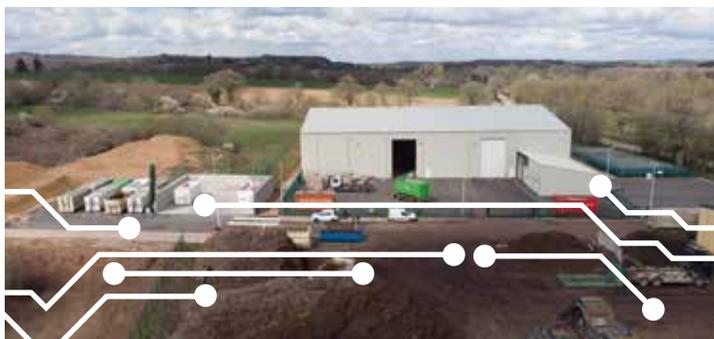
VERS LA REFORTE DE LA GOUVERNANCE PARTAGÉE

Le Syndicat souhaite inscrire en 2021 son programme Déchets économie circulaire dans une démarche d'amélioration continue et bénéficier d'une reconnaissance de ses engagements, dans la durée à travers l'obtention d'un label économie circulaire délivré par l'Ademe.

Or, l'inscription dans le territoire d'une stratégie axée vers l'économie circulaire requiert, compte tenu de sa complexité, de ses enjeux et de la mobilisation d'un nombre importants d'acteurs et de partenaires, un portage politique et un pilotage technique forts et dédiés allant au-delà des approches classiques.

Suite aux élections municipales de 2020, le SIEEN a souhaité se saisir de cette opportunité pour refonder sa gouvernance. Celle-ci implique d'abord la formation des nouveaux élus à la ressource Déchets et aux différentes filières à développer de manière à ce qu'ils puissent porter la politique du territoire auprès des Nivernais.

Les agents du Syndicat doivent aussi être les pourvoyeurs de ce changement et, à ce titre, intégrer l'économie circulaire dans leurs activités.



L'ACTIVITÉ DÉCHETS EN 2020

Marquée par la pandémie de covid-19 et 2 périodes de confinement, l'année 2020 a ralenti mais pas stoppé les projets menés par le service. Cette année a été en partie consacrée à la poursuite des travaux de réaménagement et d'automatisation des équipements dédiés aux déchets ménagers mais aussi à la conduite des réflexions.

La gestion des déchets fait partie des activités qui, pour des questions sanitaires, exigent une continuité de service. Les activités de collecte, de transfert, de gestion des déchetteries, de compostage et de tri n'ont enregistré aucune interruption durant toute cette période grâce à la mobilisation des

collectivités, des élus et l'engagement de leurs agents. Les solidarités se sont renforcées entre les territoires nivernais ; les collectivités se sont régulièrement concertées, en lien avec les services de la Préfecture, pour partager les informations, définir des consignes communes, protéger les agents et maintenir l'activité. Des informations ont été diffusées via les media à la population pour les inciter à respecter les consignes de tri. L'engagement des services déchets de toutes les collectivités nivernaises a, dans ce contexte difficile, été efficace et exemplaire.

L'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

L'organisation mise en place sur le territoire reste de façon immuable centrée sur une exigence : réduire au maximum les distances entre les zones de collecte et les installations de traitement afin de limiter les coûts de transport. Le SIEEEN déploie des solutions qui obéissent à une logique de réseau : maillage de ses équipements et allotissement géographique des marchés. Cette démarche permet de garantir une continuité de service et pallier les problèmes éventuels sur un site par la réorientation des déchets vers un autre équipement.

L'ACTIVITÉ DÉCHETS EN 2020

La politique globale du SIEEEN vise à réduire au maximum l'impact environnemental des activités :

- **Pour le transport** : intégration du critère environnemental dans les marchés en misant sur des camions de plus grosse capacité ; optimisation des rotations des bennes (évacuation des déchets en bennes doubles, augmentation des volumes de caissons, optimisation du remplissage) ; et recherche d'exutoires de proximité (allotissement de marchés).
- **Pour le traitement et le stockage** : mise en œuvre d'une politique Déchets destinée à réduire la mise en décharge et atteindre une valorisation maximale du contenu des poubelles (tri des biodéchets, valorisation énergétique d'une partie des déchets).



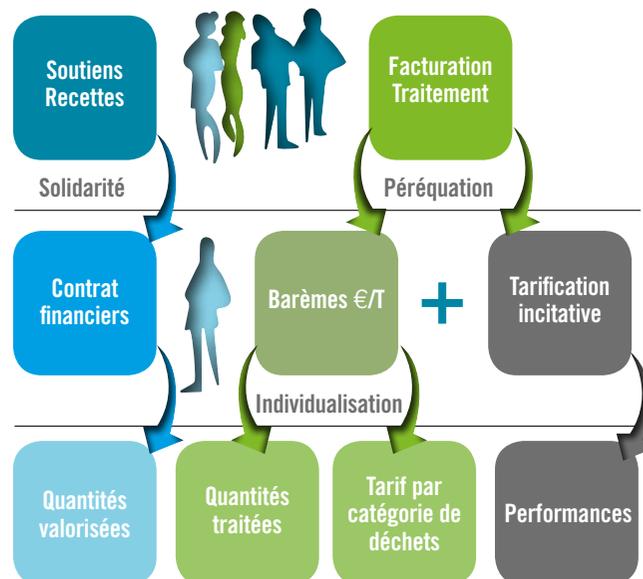
LES ÉCHANGES FINANCIERS

Les principes de solidarité et d'égalité constituent le socle de la facturation traitement du SIEEEN. Ils s'expriment à travers la péréquation. Chaque adhérent peut agir sur sa facture en réduisant ses tonnages et en améliorant ses performances de tri qui conditionnent le niveau de ses soutiens.

Le SIEEEN et ses adhérents sont engagés dans un contrat d'objectifs avec Citeo, depuis 2018. Pour bénéficier de soutiens financiers supplémentaires, le territoire doit améliorer ses performances par rapport à 2016.

Un autre chantier majeur a démarré, en 2020, avec le projet d'extension des consignes de tri aux nouveaux emballages plastique actuellement présents en grande quantité dans les ordures ménagères résiduelles. Le Syndicat estime pouvoir à moyen terme réduire de 5 % le tonnage des ordures ménagères de son territoire. Cette extension permettra aux collectivités d'obtenir des soutiens financiers majorés prévus dans le contrat commun signé avec Citeo.

LES MARGES DE MANŒUVRE FINANCIÈRES



LA PRODUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

La production des déchets ménagers a légèrement progressé sous l'effet de l'augmentation du tout-venant en déchetterie. L'effet à moyen terme des actions d'économie circulaire, les plans de sensibilisation et d'actions « Filières » du BTP, le déploiement des ressourceries et l'extension des consignes de tri des plastiques offrent de réelles opportunités d'infléchir la courbe de production d'ordures ménagères résiduelles (OMR) et de tout-venant et ce faisant, d'amplifier la dynamique économie circulaire du territoire.

OBJECTIFS PRPGD -2025 :

- **Valoriser** en poids **66 %** des déchets non-dangereux et non-inertes.
- **Réduire** le poids des déchets ménagers de **15 %** par rapport à 2010.
- **Réduire** de **50 %** les déchets non-dangereux non-inertes enfouis par rapport à 2010.

470 KG/HAB

205 KG 33 KG 46 KG 49 KG 137 KG



LES ACTIONS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ZOOM SUR LA LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

La loi relative à l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage (loi Agec), du 10 février 2020, place désormais la lutte contre les dépôts sauvages, au rang des priorités nationales. Les maires restent au cœur du dispositif et voient leur pouvoir et leurs moyens d'actions renforcés grâce à plusieurs décrets d'application parus récemment. Fin 2019, le SIEEEN et l'ensemble des collectivités du territoire nivernais, la Direction Départementale du Territoire (DDT 58) ainsi que le CNFFT avaient constitué un groupe de travail sur les dépôts sauvages, qui s'est réuni le 6 février 2020. Les participants ont pu partager leurs problématiques et définir le cadre de la réflexion.

Plusieurs objectifs ont ainsi été fixés par le groupe : se former aux aspects juridiques avec l'aide d'un juriste afin de disposer d'un niveau de connaissances suffisant, construire un plan de lutte et des procédures communes pour mieux accompagner les maires dans leurs missions, renforcer et coordonner les moyens de lutte entre les acteurs. Plusieurs axes de travail ont été fléchés.

L'ANIMATION TERRITORIALE

Le 12 mars 2020, le Collectif de l'Économie Solidaire des Acteurs du Réemploi de la Nièvre (CESAR 58) s'est réuni à Saint-Amand-en-Puisaye pour une journée de travail.

Le collectif a exprimé le souhait d'élaborer une stratégie marketing commune pour se faire connaître, accueillir de nouveaux membres et dynamiser sa communication. L'identité visuelle a été validée ainsi que le renforcement de la présence de CESAR sur les réseaux sociaux à partir de 2021. Le SIEEEN a fait la mise à jour de la carte des recycleries et ressourceries en Nièvre et invité les membres du collectif à tester l'espace collaboratif syndical Active Collab afin de disposer d'un espace d'échange virtuel pour communiquer et échanger, en interne.

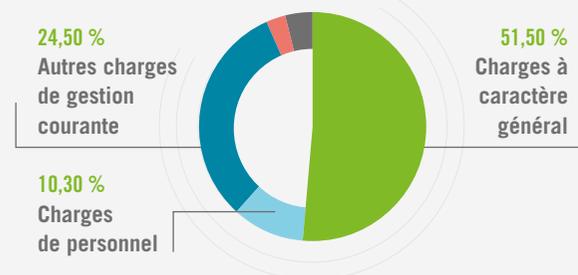


COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

DÉPENSES D'EXPLOITATION

	Montants €	%
1 Charges à caractère général	3 522 356	51,50
2 Charges de personnel	703 085	10,30
3 Autres charges de gestion courante	2 154 500	31,50
4 Charges financières	6 722	0,10
5 Charges exceptionnelles	187 431	2,70
6 Dotations aux amortissements	263 093	3,80

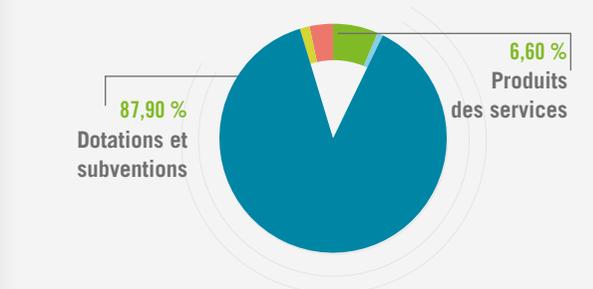
TOTAL 6 837 188 100,00



RECETTES D'EXPLOITATION

	Montants €	%
1 Produits des services	468 581	6,60
2 Produits exceptionnels	56 554	0,80
3 Dotations et subventions	6 233 321	87,90
4 Amortissement des subventions	101 721	1,40
5 Excédent antérieur reporté	232 579	3,30

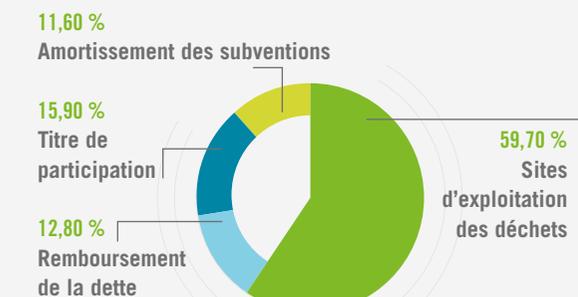
TOTAL 7 092 757 100,00



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	Montants €	%
1 Sites d'exploitation des déchets	522 447	59,70
2 Remboursement de la dette	112 167	12,80
3 Titre de participation	138 759	15,90
4 Amortissement des subventions	101 721	11,60

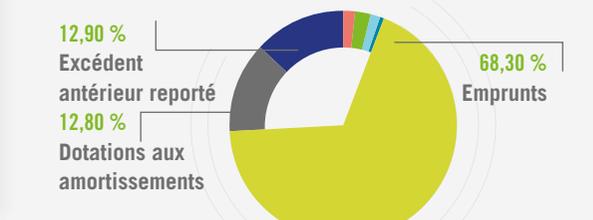
TOTAL 875 093 100,00



RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Montants €	%
1 FCTVA	39 907	1,90
2 Région	43 122	2,10
3 EPCI	29 920	1,50
4 Autres tiers	8 000	0,40
5 Emprunts	1 400 000	68,30
6 Dotations aux amortissements	263 093	12,80
7 Excédent antérieur reporté	264 511	12,90

TOTAL 2 048 553 100,00



Nous accompagnons les collectivités nivernaises et nos partenaires dans la transition énergétique, écologique et numérique



**AMÉNAGEMENT ET SOUTIEN DES ACTEURS LOCAUX / DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
ENTREPRISES / PATRIMOINE PUBLIC / LOGEMENT / NUMÉRIQUE**



Directeur de la publication : Guy Hourcabie

Coordination : Bénédicte Martin

Rédaction : Jef d'Argent-Moklé / Mise en page : Olivier Clavaud

Crédits photos : SIEEN, Lionel Brügger, Shutterstock

Sources des tableaux et graphiques : données SIEEN

Impression : Inore Groupe - 1 200 exemplaires

Juin 2021



7 place de la République
CS 10042 - 58000 NEVERS
Tél. : 03 86 59 76 90
<http://www.sieeen.fr> - contact@sieeen.fr

ACTEE



Contrat de
Transition
Écologique

territoire
d'énergie
BOULOGNE
FRANCO-COMTE

